ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bateaux de pêche

Question écrite n° 40274

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les chaluts sélectifs. Des chercheurs travaillent en effet sur des chaluts qui permettraient aux prises juvéniles de s'échapper, tout en préservant au maximum les prises commerciales, et par conséquent le revenu des pêcheurs. Il souhaiterait connaître l'état de la réflexion sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le programme national d'amélioration de la sélectivité des chaluts dans le golfe de Gascogne qui a débuté en 2002 va prochainement se terminer. Il concerne les Régions de Bretagne, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes. Son objectif est la mise au point de dispositifs permettant d'améliorer l'échappement des juvéniles de merlus et de langoustines. Ce travail s'inscrit dans le contexte de la gestion de la ressource et répond au souhait des professionnels de faire valider scientifiquement certains dispositifs permettant de préserver les captures commerciales en laissant les juvéniles s'échapper. Le rapport final de ce programme sera publié au cours de l'automne 2004. Au vu des résultats, la réglementation encadrant la pêcherie de langoustine pourrait évoluer afin d'équiper de chaluts sélectifs les navires ciblant cette espèce. La mise en place d'un programme aux objectifs similaires est actuellement à l'étude dans le golfe du Lion.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40274
Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle
Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3901
Réponse publiée le : 14 septembre 2004, page 7125